



CEMCAP

COMPAGNIE DES EXPERTS MÉDECINS PRÈS LA COUR D'APPEL DE PARIS

www.cemcap.fr

Président

Professeur Raphaël GAILLARD

Vice-présidents

Docteur Samuel BENAYOUN

Docteur Thierry BRICHE

Docteur Jean-Michel CATTIN

Docteur Christine ESTEVE

Secrétaire général

Docteur Hani-Jean TAWIL

Secrétaire générale adjointe

Docteur An CHUC

Trésorier

Docteur Thierry BRICHE

Trésorier adjoint

Docteur Marjorie CHEZE

Président d'Honneur

Docteur Patrice BODENAN

Vice-Président d'Honneur

Docteur Hervé BOISSIN

Conseil d'administration :

Docteur Richard AZIZA

Docteur Philippe BARIL

Docteur Pierre DE MARICOURT

Docteur Laurent DUGUE

Professeur Jean-Rémi FENOLLAND

Docteur Sonia GAUCHER

Docteur Jean-Marc LABORIE

Professeur Yann MIKAELOFF

Docteur Jean-Paul RWABIHAMA

Docteur Isabelle SEC

Administrateurs honoraires

Docteur Bernard ABOU

Professeur Jacques AZORIN

Professeur Catherine BUFFET

Docteur François CHEDRU

Docteur Michel DENIS

Docteur Michel GAYDA

Docteur Philippe HUBINOIS

Professeur Jacques MILLIEZ

Docteur Rémy-Jacques SALMON

Chargés de Mission auprès du Président

Docteur Michel BERNARD

Docteur Pierre DE MARICOURT

Flash WEB - N° 1 – 1^{er} trimestre 2023 (trimestrielle)

Le mot du Président : Professeur Raphaël GAILLARD



Chères consœurs, chers confrères,

recevez au nom de la CEMCAP tous nos vœux de santé, bonheur et prospérité, à vous et vos proches.

Les temps sont difficiles pour la médecine ainsi que pour la justice, de sorte que notre exercice de médecins experts n'est pas des plus simples. Mais il reste crucial pour éclairer les décisions de justice, et à bien des égards passionnants.

Sachons faire face ensemble aux turbulences de cet exercice, sachons bénéficier de l'expérience des uns et des autres pour nous acquitter au mieux de nos missions, et susciter des vocations. C'est bien la mission de la CEMCAP, et nous aurons à cœur de porter votre parole, notamment auprès des magistrats en charge des réinscriptions à la Cour d'appel et des désignations d'experts.

Pour cette nouvelle année, nous innovons avec un nouveau format, les 120 minutes de la CEMCAP, avec une première séance le **16 mars 2023** dédiée à la responsabilité ordinale du médecin expert.

Soyez nombreux à nous rejoindre !

Bien confraternellement,

Raphaël Gaillard



CEMCAP

COMPAGNIE DES EXPERTS MÉDECINS PRÈS LA COUR D'APPEL DE PARIS

Réinscription quinquennale (promotion 2023)

Il concerne les experts inscrits pour cinq ans, du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2023.

Si vous souhaitez être réinscrit à compter du 1^{er} janvier 2024, vous devez adresser ce dossier :

- près le **procureur de la république du TJ** dans le ressort duquel vous exercez votre activité professionnelle principale, avant le **1^{er} mars 2023** (TJ Paris, Bobigny, Meaux, Melun, Fontainebleau, Créteil, Evry, Auxerre et Sens).

Le dossier doit être déposé en **deux exemplaires** avec les nouvelles pièces utiles à la candidature (exemple : pour les diplômes ne joindre que les nouveaux diplômes éventuellement obtenus depuis la dernière réinscription).

N'oubliez pas que la formation continue est obligatoire, tant dans votre domaine d'expertise médicale qu'aux principes directeurs du procès.

Merci de noter sur l'enveloppe "Dossier de réinscription quinquennale".

Vos représentants de la CEMCAP seront amenés à donner un avis motivé sur votre dossier.

COMPTE RENDU ANNUEL D'ACTIVITÉ

2022

*(Loi n°71-498 du 29 juin 1971 relative aux experts judiciaires
Décret n°2004-1463 du 23 décembre 2004 relatif aux experts judiciaires)*

à retourner avant le 1^{er} mars 2023

à l'adresse suivante :



Cour d'Appel de Paris

Service des experts

34 Quai des Orfèvres

75055 Paris Cédex 01

Ou par mail : experts.ca-paris@justice.fr



Les **vidéos** de notre colloque sont accessibles sur le site pour les membres de la CEMCAP connectés.

[Colloque 24 septembre 2022](#)
[Protagonismes et Antagonismes en Expertise](#)

<https://www.cemcap.fr/>



CEMCAP

COMPAGNIE DES EXPERTS MÉDECINS PRÈS LA COUR D'APPEL DE PARIS



20 octobre 2022 Atelier CEMCAP – CNEJOS :
Les expertises saugrenues en médecine

<https://www.cemcap.fr/20-octobre-2022-atelier-cemcap-cnejos-les-expertises-saugrenues-en-medecine/>

Conférence par Mr le MAGISTRAT BESSON
TJ de PARIS

« Les 120 minutes de la CEMCAP »

Jeu­di 16 mars 2023

« La mise en cause ordi­nale du mé­decin expert »

sera ani­mée par le Dr Sonia GAUCHER
Lieu : Amphi­théâtre Deniker de 20h à 22h
Centre Hospi­talier Sainte Anne



Réunions trimestrielles sous forme de questions-réponses pour ani­mer des débats sur l'activité d'expertise. Ces réunions trimestrielles permet­traient d'échanger sur des questions courantes de l'expertise.

Ce cycle serait gra­tuit pour les adhérents, 50 euros pour les non adhérents.
Inscription auprès le secretariat...



omenclature

**Nouvelle Nomenclature des Experts Judiciaires –
Arrêté du 5 décembre 2022 et du 22/08/2022**

- <https://www.cemcap.fr/nouvelle-nomenclature-des-experts-judiciaires/>

L'**arrêté du 5 décembre 2022** précise les modalités d'application de cette nouvelle nomenclature ;

Si vous êtes inscrits dans une spécialité listée dans l'**annexe 1**, vous êtes automatiquement reclassé (article 3)

Si vous êtes inscrit dans une spécialité qui n'existe plus, vous devez demander **avant le 1er mai 2023**, vous devez remplir le **formulaire en annexe 2** et indiquer les spécialités dans lesquelles vous demandez votre inscription. Ce formulaire doit être adressé au **procureur général de la cour d'appel de Paris**, par tout moyen conférant date certaine à sa réception (ex: **lettre recommandée avec accusé de réception**) (article 4)

Cérémonie de serment des nouveaux experts

2 décembre 2022

Notre Président, le Pr Raphaël GAILLARD nous représentait à la journée de prestation de serment à la Cour d'Appel de Paris, accompagné du Docteur BRICHE. Il s'est publiquement étonné que dans le contexte actuel de la pénurie d'experts médecins dans de nombreuses disciplines, il n'y ait pas davantage d'experts médecins nommés.





CEMCAP

COMPAGNIE DES EXPERTS MÉDECINS PRÈS LA COUR D'APPEL DE PARIS

La cotisation de 2023

Cotisation avant le 30 juin : 115 euros
Cotisation après le 30 juin : 125 euros
Cotisation après le 30 septembre : 145 euros
Cotisation pour les nouveaux experts : 100 euros
Cotisation pour les membres honoraires : 50 euros
Colloque de septembre : 95 euros pour les membres, 155 euros pour les non membres

Il vous suffit de procéder à un virement de la somme vers le compte :

CEMCAP, FR7630004005740002716986373

Ou sinon (mais à éviter si possible) adresser un chèque de la somme en euros à l'adresse pro suivante :

Dr Briche tresorerie.cemcap@gmail.com

Trésorier CEMCAP
1, place Gambetta
75020 Paris

N'oubliez pas de mentionner sur votre ordre de virement (et sinon sur le chèque) **cemcap cotisation 2023**.

Vous recevrez l'attestation 2023.



Votre photo :

Egalement, pouvez-vous mettre votre photo sur notre site :

<https://www.cemcap.fr/>

Ceci nous permettra de vous adresser **votre carte** d'expert de CEMCAP dès que la cotisation est réglée.